



Appel à candidature personnels du lycée de la Venise Verte

publié le 09/09/2015 - mis à jour le 10/09/2015

Descriptif :

En cette deuxième année d'adhésion à la Charte ERASMUS+, des subventions nous ont été accordées pour participer au financement d'une mobilité de personnel de 4 jours dans un pays de l'Union européenne.

Sommaire :

- Candidats éligibles au dispositif
- Critères de sélection
- Sélection par un jury et la formalisation du contrat de mobilité
- Financement du projet
- Se porter candidat ?

En cette deuxième année d'adhésion à la Charte ERASMUS+, des subventions nous ont été accordées pour participer au financement d'une mobilité de personnel de 4 jours dans un pays de l'Union européenne. Il s'agit d'une mobilité à des fins de formation (linguistique, connaissance des systèmes éducatifs européens, connaissance de démarches innovantes, stages de formation, ...) Des attestations officielles vous seront demandées sous peine de vous/nous voir réclamer la subvention accordée.

● Candidats éligibles au dispositif

Tous les personnels rattachés administrativement à notre établissement sont concernés.

Le séjour devra avoir lieu avant le 30 juin 2016 et le rapport de stage devra être établi avant le 15 août 2016.

Pour les enseignants, seuls ceux susceptibles d'enseigner dans le supérieur sont concernés.

Personnels en situation de handicap : vous pouvez vous porter candidat au même titre que toute autre personne. Les besoins spécifiques relatifs à votre handicap seront analysés et les moyens nécessaires seront accordés par l'agence nationale pour rendre possible votre mobilité.

● Critères de sélection

○ Principes communs de sélection inscrits dans la charte

- Équité de traitement des candidats
- Transparence des critères de sélection
- Non discrimination des publics les plus éloignés de la mobilité

○ Critères propres au Lycée de la Venise Verte

- Bénéfice de la mobilité envisagée pour les usagers du lycée.
- Capacité à mutualiser les connaissances ou compétences acquises.
- Motivation et engagement pour la mobilité.
- Intérêt pour la langue de travail du stage et la culture du pays d'accueil

La langue de travail peut éventuellement être différente (anglais) de la langue pratiquée dans le pays d'accueil (pour

information, 80% des mobilités ERASMUS se déroulent en anglais comme langue de travail).

Il s'agit plus de mesurer l'engagement que le niveau, la mobilité ayant justement pour objectif des progrès dans ce sens.

● Sélection par un jury et la formalisation du contrat de mobilité

Ces critères seront évalués lors d'un entretien avec le Comité de sélection. Vous serez convoqué pour ces entretiens le **vendredi 25 septembre 2015**.

La commission de sélection sera composée de :

- M. Laurent Bayenay, proviseur du Lycée de la Venise Verte, seul habilité à signer la convention de mobilité avec les personnels
- M. Hervé Meillaud, Proviseur-adjoint ou M. Pierre Castro, chef des travaux.
- M. François Giron, agent-comptable.
- 2 membres du Comité de pilotage des questions internationales.
- Mme Martine Saliou-Hervet, secrétaire en charge des mobilités au lycée.

La commission décidera quel(s) candidat(s) peut (peuvent) être retenus pour la mobilité ERASMUS+.

Une fois sélectionné, vous signerez avec le Lycée de la Venise Verte un contrat de mobilité précisant vos droits et vos devoirs et vous engageant à respecter les conditions indiquées.

Vous signerez également une convention (vous-même, l'établissement, la structure d'accueil) dans laquelle sera précisée la nature du projet professionnel à mener, les compétences attendues, l'objet de la formation et le programme de travail.

Vous devrez attester de la souscription à une assurance responsabilité civile ainsi qu'à une assurance rapatriement.

Vous remplirez toutes les obligations d'un candidat ERASMUS+ :

- inscription sur la plateforme mobility tools,
- élaboration de votre rapport de participant.

● Financement du projet

L'établissement vous versera une allocation comprenant :

- des frais de séjour calculés en fonction de la durée d'activité et du pays de destination.

Destination	Aide journalière pour moins de 15 jours
Danemark, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède	112 €
Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République Tchèque, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pologne, Roumanie, Suisse, Turquie	98 €
Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Allemagne, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Espagne	84 €
Croatie, Estonie, Lituanie, Slovaquie	70 €

- des frais de voyage calculés en fonction de la distance kilométrique entre votre lieu de résidence et votre lieu de destination d'après le [calculateur de distance](#) ERASMUS+
 - 180 € entre 100 et 499 km
 - 275 € entre 500 et 1999 km
 - 360 € entre 2000 et 2999 km

En tout état de cause, cette allocation ne pourra dépasser cette année une somme de 659 €. 70% de cette allocation vous seront versés dans le délai de trente jours après la signature des conditions particulières du contrat de mobilité et au plus tard le jour du début de la période de mobilité. Les 30% restants vous seront versés au plus tard 45 jours après réception de votre rapport de participant.

Le lycée s'engage à vous faciliter l'accès à l'information pour toute autre aide portée à sa connaissance, en particulier, de la part du Conseil Régional Poitou-Charentes. La demande d'aide complémentaire, s'il y a lieu, sera effectuée par vos soins et sous votre responsabilité.

● Se porter candidat ?

- Se faire connaître auprès de Mme Martine Saliou-Hervet (bureau de la scolarité – supérieur)
- Compléter et signer la liste d'émargement des candidats avant le lundi 21 septembre 2015 à 16 heures
- Indiquer son adresse électronique.

Lors de l'entretien auquel vous serez convoqué par message électronique, vous indiquerez votre destination exacte et le type de stage recherché. Vous expliquerez en outre en quoi ce projet de mobilité viendra enrichir votre parcours professionnel et enrichir votre intervention au sein de l'établissement.

Entretiens le **vendredi 25 septembre 2015 à partir de 16 h** .

Résultat des sélections : lundi 28 septembre.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.